

FORFAIT
3 SERVICES

89^{,89\$} /mois



Internet

+



Télévision

+



Téléphonie

+



Terminal G8 en location

◆ Consommation **INTERNET ILLIMITÉE** entre minuit et 8h00 am.

◆ **COMBO MÉGA** (plus de 280 chaînes) au **MÊME PRIX QUE LE FRANCO** pour les 3 premiers mois.



418.849.7125

www.ccapcable.com



Votre Tv locale

CCAP GO

* L'offre est sujette à changements et peut être modifiée sans préavis. Le forfait comprend : une ligne téléphonique (par câble ou par Internet), la télévision numérique avec un combo Franco, Internet plan Life et un terminal G8 en location. Certaines conditions s'appliquent. Taxes en sus.

SOMMAIRE

Bureau municipal

24, rue Pied-des-Pentes
Lac-Delage (Québec)
Canada G3C 5A4
Téléphone : 418 848-2417
Télécopieur : 418 848-1948
Courriel : ville@lacedelage.qc.ca
Site Internet : www.lacedelage.qc.ca

Heures d'ouverture
Du lundi au jeudi
de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

Pour rencontrer un membre du personnel municipal à un autre moment, veuillez prendre un rendez-vous par téléphone ou par courriel à l'aide des informations indiquées ci-dessus.

Municipalité

Travaux publics	418 264-0592
(urgence soir et fin de semaine)	418 264-0820
Sûreté du Québec,	418 841-3911
poste de Lac-Beauport	
Bureau de poste	418 848-3380
CLSC La Source	418 849-2572
Hydro-Québec	1 800 790-2424
Info-Santé	811
Centre antipoison du Québec	1 800 463-5060
SOPFEU (Incendie de forêt)	1 800 463-3389
Recherche et sauvetage aériens	1 800 267-7270
Recherche et sauvetage maritimes	1 800 464-4393

Mot de la mairesse	P.4
Conseil municipal	P.5
Gestion Municipale	P.6
Citoyens	P.7
Sécurité publique	P.9
Loisirs et culture	P.14
Environnement	P.15
Annonces et services	P.16
Foire aux questions	P.18
La photo du mois	P.19

Le Delageois
PROCHAINE PARUTION
Août 2016

BRANCHEZ-VOUS!

Inscrivez-vous à l'infolettre pour les citoyens à www.lacedelage.qc.ca.

Veuillez noter que le genre masculin est parfois utilisé pour alléger le contenu du journal.



Desjardins
Caisse populaire
de Charlesbourg

Chère Delageoise, cher Delageois,

Au cours des dernières semaines, nous avons amorcé une importante réflexion sur l'avenir de notre municipalité en prenant avant tout le pouls de la population par le truchement d'un sondage. Ce n'est rien de décisionnel, mais des résultats sont assez concluants pour orienter notre travail des prochains mois. Vous trouverez les résultats, dont nous avons parlé lors de la rencontre citoyenne au début du mois de juin, à la page 7 du présent journal. Nous retiendrons quelques grandes lignes pour nous amener à une autre rencontre d'information au début de l'automne.

Ainsi, plus des deux tiers des répondants – et ils ont été très nombreux ! – estiment que si la situation financière le permet, l'idée de la fusion avec une autre municipalité devrait être mise de côté. Nous travaillerons donc à faire un état des finances municipales exhaustif cet automne, auquel nous joindrons des projections réalistes pour l'avenir. Votre conseil sera à même, à ce moment-là, d'envisager l'avenir clairement.

Vous êtes aussi très nombreux, parmi les répondants, à vous considérer comme satisfaisants ou très satisfaisants des services municipaux. Évidemment, il y aura toujours de la place pour l'amélioration, mais cette réponse signifie que la fusion éventuelle avec une autre municipalité – Québec ou Stoneham – ne semble pas nécessaire au plus grand nombre si l'objectif est seulement d'augmenter les services municipaux.

Je vous invite tout particulièrement à assister à la séance publique du conseil municipal du 11 juillet qui vient. Nous y présenterons les états financiers de 2015, une bonne base de réflexion pour la rencontre à venir cet automne. J'en profite également pour dire aux parents de jeunes enfants que le bureau municipal est ouvert à tous. Il ne faut pas que de jeunes familles s'empêchent de participer aux activités citoyennes à cause de leurs enfants. Nous organiserons des activités de coloriage pendant la réunion et, si le nombre d'enfants le justifie, nous engagerons une gardienne ou gardien avertis de la municipalité pour les occuper.

Bon été et bonnes vacances à tous et toutes !

Dominique Payette
Mairesse



Dominique Payette
Mairesse

Administration, ressources humaines,
communications et culture
418 848-2417
mairie@lacadelage.qc.ca



Josée Desmeules
Directrice générale par intérim

Administration et communications
418 848-2417
dga@lacadelage.qc.ca



Brian Ross
Conseiller au siège n° 4

Sécurité publique, communications et
culture
418 907-9731
bross@ccapcable.com



Guy Rochette
Conseiller au siège n° 1

Travaux publics
418 654-9652
guy.roc@ccapcable.com



Bruce Wallace
Conseiller au siège n° 5

Environnement
418 848-1541
bruce.wallace@ccapcable.com



Alexandre Morin
Conseiller au siège n° 2

Environnement et maire suppléant
418 780-0878
alexandremorin@ccapcable.com



Mélanie-Anne Bousquet
Conseiller au siège n° 6

Sports et loisirs
418 848-1717
melaniebousquet@yahoo.ca



Marc Boiteau
Conseiller au siège n° 3

Urbanisme
418 848-3456
boiteau@ccapcable.com



Résumé de la séance du conseil du lundi 13 juin 2016

Adoption de l'ordre du jour ;

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2016 ;

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mai 2016 ;

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mai 2016 ;

Adoption du second projet de règlement numéro U-2016-08, règlement sur les permis et certificats de construction ;

Adoption du rapport annuel des activités de mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie ;

Dépôt du rapport du MDDELCC sur le suivi de la qualité de l'eau 2015 ;

Embauche d'une technicienne administrative ;

Résolution d'appui au projet de développement des Immeubles des Monts inc. ;

Adjudication du contrat d'honoraires professionnels pour le mandat de plans et devis et surveillance dans le cadre des travaux PIQM ;

Offre de service : expertise en air et odeurs (maison environnante) ;

**Pour plus d'informations,
rendez-vous sur le site de la Ville à l'adresse
www.lacdelage.qc.ca.**

**La prochaine séance du conseil aura lieu
le lundi 11 juillet 2016**



Résultats du sondage Communagir

Depuis quelques années déjà, l'idée de fusionner la Ville de Lac-Delage avec celle des Cantons-Unis de Stoneham-et-Tewkesbury ou avec la Ville de Québec est dans l'air... et dans les discussions. Il a semblé au conseil municipal que le moment était bien choisi pour avancer dans la réflexion sur l'avenir de notre municipalité, et un sondage à la population a été lancé en avril dernier. En voici les résultats!

Pour l'accompagner dans cette démarche, le conseil municipal a fait appel à Communagir, un organisme qui offre du soutien et fait l'accompagnement de démarches de développement collectif. L'objectif du sondage était de mieux comprendre les besoins et opinions de la population quant à différents scénarios de fusion. **Les résultats ont été présentés et discutés lors d'une rencontre citoyenne le 1er juin, et peuvent être consultés intégralement sur le site de la Ville, à l'adresse lacdelaqe.qc.ca.** Nous vous présentons ici les éléments qui ont semblé les plus pertinents. Lors de cette rencontre citoyenne, il a été convenu de poursuivre la réflexion autour de la possibilité de fusion à l'automne. À ce moment, le conseil municipal sera en mesure de présenter différents scénarios comparatifs, notamment sur les questions d'ordre financier. Les citoyens et citoyennes pourront en prendre connaissance, poser des questions et émettre des opinions.

Les résultats du sondage

Quelque 204 personnes ont répondu au sondage, ce qui représente 48 % des électeurs. C'est un excellent taux de réponse! Dans les premières questions, on demandait aux citoyens les raisons qui les motivaient à habiter à Lac-Delage. Les raisons principales sont la tranquillité et la paix, l'accès au lac et la beauté et la préservation de l'environnement. Ces réponses nous rappellent donc les éléments à protéger dans le futur, quel que soit le scénario envisagé. Ensuite, on apprenait que neuf personnes sur dix sont plutôt satisfaites ou très satisfaites des services municipaux. Toutefois, on constate également que la majorité des personnes sont prêtes ou peut-être prêtes à payer plus de taxes (54 %) ou à fusionner (56 %) si ça permettait d'améliorer les services. **Ces chiffres nous indiquent qu'il n'est pas urgent d'améliorer les services à tout prix, mais que la population est ouverte à se faire proposer des possibilités.** Un élément central du sondage est le suivant :

Trois personnes sur quatre savent que la municipalité a envisagé des scénarios de fusion, mais 48 % disent avoir peu ou pas de connaissances sur les enjeux et possibilités de fusion!

Il est donc primordial d'informer davantage la population. Dans ces commentaires écrits (très nombreux, et remis intégralement entre les mains du conseil municipal), les citoyens et citoyennes soulignent l'importance d'avoir des informations sur ce qui serait gagné et perdu en cas de fusion et quels en seraient les impacts. On note une grande préoccupation pour :

- les impacts financiers (comptes de taxes, dettes, etc) ;
- les services offerts ;
- le pouvoir décisionnel des élus de Lac-Delage dans la nouvelle structure ;
- les visions concernant le développement ;
- l'accès au lac ;
- etc.

Au niveau de l'opinion actuelle sur la fusion, voici les résultats :

Choix de réponses	Réponses
Je pense que la municipalité de Lac-Delage devrait se fusionner avec la municipalité de Stoneham.	16,50% 33
Je pense que la municipalité de Lac-Delage devrait se fusionner avec la Ville de Québec.	7,00% 14
Je pense que la municipalité de Lac-Delage ne devrait PAS se fusionner avec une autre municipalité.	34,50% 69
J'attends d'avoir plus d'informations avant de me former une opinion sur une possible fusion municipale.	42,00% 84
Je n'ai aucune opinion sur une possible fusion municipale.	0,00% 0
Ne sais pas/Préfère ne pas répondre	0,00% 0
Total	200

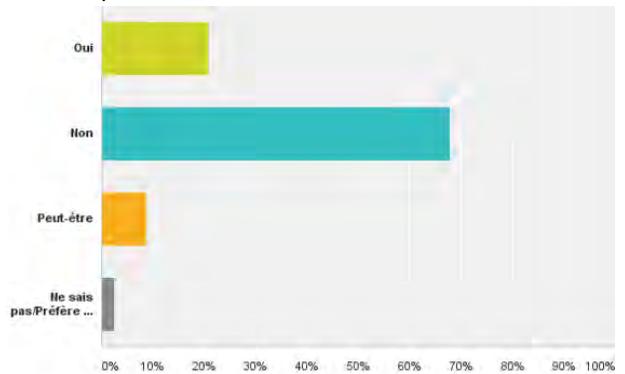
Encore une fois, on remarque que le besoin d'avoir de l'information est essentiel, **puisque 42 % des gens attendent d'en savoir plus avant de se faire une opinion**. C'est l'option la plus populaire, ce qui rend impossible de savoir comment la population se positionnerait si elle avait à se décider maintenant. Le sondage nous indique donc que le dialogue entre le conseil municipal et les citoyens et citoyennes est nécessaire, et qu'il ne fait que commencer!

On posait également dans le sondage la question suivante :

« Dans un contexte où la municipalité de Lac-Delage serait viable financièrement en restant telle quelle, pensez-vous qu'elle devrait explorer des scénarios de fusion avec d'autres municipalités? »

On voit donc que la question de la viabilité financière a une grande influence sur l'opinion que les citoyens et les citoyennes ont de la fusion, et c'est pourquoi elle sera mise de l'avant à l'automne. Toutefois, ce n'est pas le seul facteur qui entre en ligne de compte. On questionnait également la population sur **les éléments les plus importants à considérer dans la décision de se fusionner**, et les réponses les plus populaires ont été :

- La viabilité financière et l'équilibre budgétaire de la municipalité
- Le montant des taxes
- Le pouvoir décisionnel des élus de Lac-Delage dans la nouvelle structure
- La qualité des services municipaux
- Les mesures de protection de l'environnement.



Pour les citoyens et citoyennes, la situation est donc complexe et ne se limite pas à la question de l'argent (même si elle est importante!).

En conclusion, dans une question ouverte en fin du sondage, les répondants ont mentionné l'importance d'être informés, consultés et entendus. Et aussi, l'importance que, quelle que soit l'option choisie pour l'avenir, les particularités de Lac-Delage et ce qui rend cette municipalité unique doivent être protégées et valorisées!

Myriam Thériault

Chargée de projet et de recherche, Communagir

François Gaudreault

Conseiller en développement collectif, Communagir

Plante dangereuse

La berce du Caucase

Plusieurs signalements de la présence de la berce du Caucase ont eu lieu au Québec, et il se trouve que la plus forte concentration de ceux-ci est dans la région de Québec. Soyez vigilants, car cette plante peut causer des irritations et des rougeurs, mais aussi des problèmes plus graves comme des brûlures au deuxième et troisième degré.

C'est la sève de la plante qui, lorsque combinée aux rayons du soleil, crée des lésions de la peau douloureuses. Elle peut aussi se coller au pelage des animaux comme les chiens, pour ensuite contaminer ceux qui les touchent.

Pour plus d'information sur la détection, les traitements, l'identification et l'élimination de la berce du Caucase, rendez-vous sur le site Internet de Santé Canada à l'adresse sante.gouv.qc.ca sous l'onglet « Problèmes de santé et problèmes psychosociaux ».



Localisation des signalements confirmés de la berce du Caucase au Québec



Je reviens au quai en toute sûreté!

Alors que la chaleur s'installe au Québec, la Sûreté du Québec invite les plaisanciers à respecter les règles de sécurité lors de leurs sorties sur les plans d'eau.

La Sûreté du Québec remet donc à l'avant-plan sa campagne « Je reviens au quai en toute sûreté » en mettant l'accent sur l'importance d'acquiescer de la formation pratique en navigation, d'être attentif à son environnement et d'éviter les manœuvres imprudentes. Une connaissance déficiente en matière de conduite d'une embarcation et des comportements téméraires sont à l'origine de la plupart des collisions.

De plus, la consommation d'alcool réduit la vitesse de réaction et la capacité de jugement d'un conducteur d'une embarcation nautique, c'est pourquoi les policiers invitent les plaisanciers à ne pas consommer d'alcool lors de leurs sorties à l'eau. Rappelons que même s'il est permis de consommer de l'alcool à bord d'une embarcation au Québec, conduire avec la capacité de conduite affaiblie par l'alcool ou la drogue est une infraction criminelle.

Tout au long de l'été, l'ensemble des patrouilleurs rejoindra les plaisanciers sur l'eau et aux abords des quais afin de les sensibiliser à ces problématiques et à prévenir ainsi des collisions. Mentionnons que l'an dernier, plus de 4 100 interventions nautiques ont été réalisées au cours de la saison estivale.

La collaboration des plaisanciers demeure nécessaire afin d'assurer une quiétude lors de leurs sorties puisque chacun est responsable de sa conduite sur l'eau pour revenir au quai en toute sûreté. Pour plus d'information sur la sécurité nautique, les plaisanciers sont invités à consulter le site Internet de la Sûreté du Québec à l'adresse www.sq.gouv.qc.ca, sous l'onglet « Conseils de sécurité ».

Suivez la tendance sur les médias sociaux avec les mots-clic #nautique #AuQuaiEnTouteSûreté.



Automobilistes : réduisez votre vitesse!

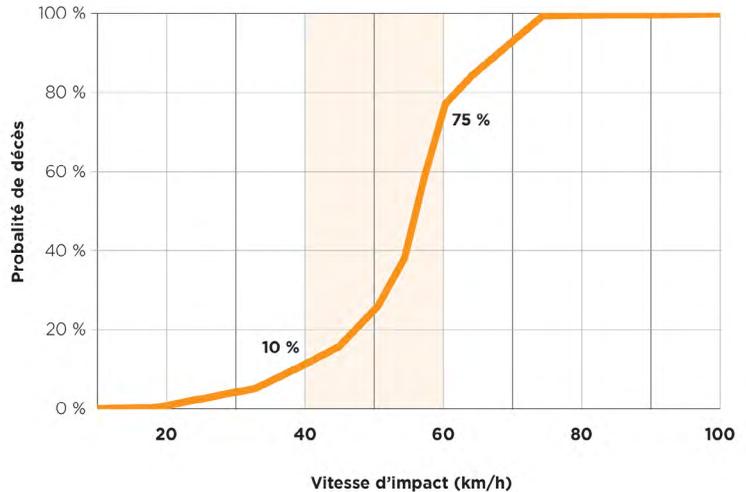
Selon le Profil détaillé des faits et des statistiques touchant la vitesse 2015 de la SAAQ, le dépassement des limites de vitesse est un phénomène généralisé au Québec. Plus de 50 % roulent à une vitesse trop élevée et leur nombre augmente à 90 % en milieu rural ou dans les zones de 50 km/h.

Comme la Ville de Lac-Delage correspond à ces deux derniers critères, il n'est pas étonnant de voir nos automobilistes, locaux ou visiteurs, dépasser la limite de 50 km/h établie dans la municipalité. Le quart des conducteurs banaliseraient un excès de 15 km/h sur les routes secondaires.

Devant ces alarmantes statistiques, nous vous demandons de respecter les limites de vitesse et voulons vous rappeler que 50 km/h est la vitesse **maximale** à laquelle vous pouvez rouler. Lorsque vous approchez des milieux résidentiels, réduisez votre vitesse et considérez que la plage entre 30 km/h et 50 km/h est celle où la probabilité de décès augmente rapidement chez les piétons victimes d'un accident routier.

Protégez la vie...

Probabilité de décès pour un piéton
selon la vitesse d'impact



Chaleur accablante et extrême

Avec la période estivale, la Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de la Capitale-Nationale, de Chaudière-Appalaches et du Nunavik, se préoccupe, comme dans les années passées, des conséquences liées à la chaleur sur la santé de la population.

Le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale (CIUSSS) possède un Plan régional de chaleur accablante, mission santé, dans l'objectif de réduire les impacts sur les clientèles vulnérables. Ce Plan prévoit plusieurs actions du réseau sociosanitaire au cours des différentes phases concernant la planification, la prévention, l'intervention et le rétablissement.

Les termes « chaleur accablante » et « chaleur extrême » sont définis ainsi :

Chaleur accablante

La température atteint 30°C, le facteur humidex est de 40 et ces deux conditions durent au moins une heure, ou lorsque la température est d'au moins 40°C.

Chaleur extrême

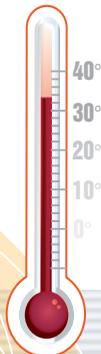
Au moins trois jours consécutifs où la température atteint 31°C pendant le jour, 16°C la nuit et, à titre indicatif, un indice humidex de 37 (critères spécifiques à la région de la Capitale-Nationale). Les impacts sur la santé se font principalement sentir lors des épisodes de chaleur extrême.

Pour plus d'information, téléphonez à Info-Santé. Vous pouvez également consulter le dépliant *Quand il fait chaud pour mourir...* sur le site Internet du ministère de la Santé et des Services sociaux à l'adresse msssa4.msss.gouv.qc.ca/fr/document/publication.nsf/

**Santé
et Services sociaux
Québec**



Il fait très chaud!



Assurez-vous de :

- ☉ boire de **6 à 8 verres d'eau** par jour ou selon les indications du médecin;
- ☉ passer au moins 2 heures par jour dans un **endroit climatisé ou frais**.



Quand il fait très chaud, votre état de santé peut se détériorer rapidement.

Pour vous protéger des effets de la chaleur :

☉ buvez de **6 à 8 verres d'eau** par jour ou selon les indications du médecin;



☉ passez au moins 2 heures par jour dans un **endroit climatisé ou frais** (centre commercial, bibliothèque, etc.);



☉ prenez au moins **1 douche ou 1 bain frais** par jour ou rafraîchissez votre peau plusieurs fois par jour avec une serviette mouillée;



☉ évitez l'alcool;

☉ réduisez les efforts physiques;

☉ portez des **vêtements légers**;



☉ **prenez des nouvelles** de vos proches, surtout ceux qui sont en perte d'autonomie ou qui vivent seuls.



En cas de malaise ou si vous avez des questions sur votre santé, appelez Info-Santé **8-1-1** ou renseignez-vous auprès d'un professionnel de la santé.

En cas d'urgence, appelez le **9-1-1**.

Pour en savoir plus :
www.sante.gouv.qc.ca

Santé
et Services sociaux
Québec

Québec

Support pour laver les vélos

La ville de Lac-Delage a mis à la disposition des citoyens un support pour laver les bicyclettes à l'arrière du Théâtre du Manoir, tout près de l'entrée du sentier, au 24, rue Pied-des-Pentes.

Il est disponible pour tous, mais nous vous prions de garder les lieux propres de ne pas oublier de refermer la valve d'eau !



Carrossier ProColor



Votre voiture est endommagée ?

Appellez: *Eric Blais*
418 561-0084

*Service d'estimation
à domicile.*

Nous faisons affaire avec tous les assureurs du Québec
Nous remplaçons aussi des vitre d'auto!



Ruches et Nids de guêpes



Les abeilles

Le syndrome d'effondrement des colonies d'abeilles est un problème excessivement grave, car ces petits insectes favorisent la pollinisation et aident à la production des végétaux. Parfois, une colonie d'abeilles peut s'établir près d'une résidence et créer de l'inconfort ou de l'inquiétude.

Les abeilles ont le thorax et l'abdomen velus, ainsi qu'un lignage régulier. Elles sont aussi facilement identifiables à leur vol bruyant caractéristique.

Les guêpes

Bien que l'importance de leur présence soit souvent minimisée, les guêpes sociales sont très utiles pour le contrôle des autres insectes volants et pour la pollinisation. Il existe aussi des espèces de guêpes solitaires, qui sont moins utiles.

Les guêpes ont souvent de petits motifs dans leur lignage et ont généralement un corps lisse. Elles ont un vol rapide et sont attirées par les aliments, alors évitez de laisser à l'air libre nourriture et boissons sucrées.

Élimination d'un nid ou d'une ruche

Dans la mesure du possible, il faut protéger l'habitat de l'abeille. Si vous trouvez un nid établi trop près de votre résidence, ne le touchez pas aux risques de vous faire piquer et contactez la municipalité, ou demandez l'aide d'un professionnel de la gestion parasitaire. Les insecticides ne doivent être utilisés qu'en dernier recours, si un nid souterrain est trop vaste ou inaccessible. Référez-vous à l'article suivant pour leur utilisation.



L'épandage des pesticides

Une gestion écologique des pesticides est préconisée à Lac-Delage, parce que leur surutilisation cause des torts à la faune, à la flore et à la santé humaine.

Il existe une réglementation (E-2001-03) entourant l'utilisation de pesticides, qui interdit à tout utilisateur de procéder à l'épandage de pesticides et de fertilisants sur le territoire de la municipalité.

Dans le cas où une infection mettrait en péril la santé des végétaux, un certificat d'autorisation peut être émis par la municipalité sous présentation d'un avis d'expert démontrant la nécessité de l'épandage. L'épandage de fertilisants est toléré dans les plates-bandes situées au-delà de 30 mètres du lac et des cours d'eau. Cette distance est mesurée à partir de la ligne des hautes eaux.



Offre de gardiennage

Bouchard, Charles-Antoine	418 848-0709
Matte, Amélie	418 912-8040 et 418 316-2528
Mercier, Florence	418 912-8321
Morin, Florence	418 848-0807
Paradis, Frédérique	418 848-1846
Ricaud, Gaëlle	581 984-3475

Sondage : tenue d'un cours de canot et kayak

Tel que mentionné dans le dernier numéro du Delageois, une enseignante de canot et kayak récréatif a offert à la Ville la possibilité de tenir un cours en eau calme sur le lac Delage. Nous avons reçu un certain intérêt de plusieurs citoyens qui aimeraient y participer, cependant nous n'avons pas atteint un nombre de participants suffisant et désirons poursuivre le sondage pour pouvoir donner lieu à l'événement. Le coût de l'activité sera d'environ 35 \$.

Nous vous invitons à joindre votre bureau municipal au numéro de téléphone 418 848-2417 ou à l'adresse ville@lacdelaqe.qc.ca.

Si assez de kayakistes et de canoteurs se sont annoncés, nous fixerons la date du cours et vous la communiquerons.

Publicité dans votre journal local

Si vous désirez avoir une publicité dans le journal Le Delageois ? Vous n'avez qu'à envoyer un courriel à l'adresse ville@lacdelaqe.qc.ca ou à appeler au 418 848-2417. C'est avec plaisir que nous travaillerons avec vous à la promotion de votre projet ou de votre entreprise.

Formats	Tarifs de publication unique	Tarifs pour 5 publications (Semestriel)
1 page (7 x 8.5 po)	57,75 \$	275,00 \$
½ page	42,00 \$	190,00 \$
¼ de page	31,50 \$	142,00 \$
Carte professionnelle	21,00 \$	75,00 \$
Bandeau en bas de page (1 x 8 po.)	21,00 \$	75,00 \$
Rubrique Annonces et services	10,00 \$	45,00 \$

Financement : Programme Nouveaux Horizons pour les aînés

Votre député, Monsieur Joël Godin, souhaite porter à votre attention l'ouverture du programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA), dont la date limite de demande d'inscription est le **29 juillet 2016**.

Les projets communautaires permettant aux aînés de partager leurs connaissances, leurs compétences et leurs expériences et d'aider leur collectivité à accroître sa capacité à régler certains problèmes locaux sont admissibles à une subvention pouvant atteindre 25 000 \$ par année, par organisme.

Les projets doivent viser un ou plusieurs des cinq objectifs du programme :

1. Promouvoir le bénévolat chez les aînés et les membres des autres générations ;
2. Inciter les aînés à participer à la vie de leur collectivité en encadrant d'autres personnes ;
3. Accroître la sensibilisation aux mauvais traitements envers les aînés, y compris l'exploitation financière ;
4. Appuyer la participation et l'inclusion sociales des aînés ;
5. Fournir une aide à l'immobilisation pour les projets et programmes communautaires, nouveaux ou existants destinés aux aînés.

Présentez une demande dès maintenant.

Date limite : **le 29 juillet 2016 à 23h59 heure du Pacifique** (le cachet de la poste faisant foi)

Pour de plus amples informations, visitez le site d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) à l'adresse www.edsc.gc.ca/fra, sous l'onglet « Aînés ».



Employment and
Social Development Canada

Emploi et
Développement social Canada



Questions posées fréquemment ce mois-ci

- Question 1 :** **Où se trouve le sentier pour les vélos de montagne?**
Réponse : L'entrée du sentier se trouve à la cabane à sucre entre la patinoire municipale et le Théâtre du Manoir, sur la rue Pied-des-Pentes.
- Question 2 :** **Combien coûte l'accès aux sentiers pour les cyclistes et où doivent-ils payer ?**
Réponse : Le coût journalier est de 5 \$ et est payable au Manoir du Lac-Delage. Il est possible d'obtenir un laissez-passer saisonnier au coût de 20 \$ à l'adresse www.eventbrite.ca.
- Question 3 :** **Ai-je le droit de pêcher sur le lac Delage?**
Réponse : L'accès au lac Delage est réservé aux citoyens de la Ville de Lac-Delage. À moins d'avoir l'autorisation d'un citoyen d'utiliser son terrain comme site de mise à l'eau, il vous est interdit d'accéder au lac. Les moteurs à combustion sont strictement interdits sur le lac.
- Question 4 :** **Puis-je stationner temporairement mon véhicule sur la piste cyclable pour accéder au lac?**
Réponse : Il est interdit en tout temps de stationner un véhicule sur la piste cyclable, même pour peu de temps.
- Question 5 :** **Où se trouve mon emplacement d'embarcation?**
Réponse : Le plan des emplacements attitrés pour les embarcations a été déposé sur le site Internet de la Ville, à l'adresse www.lacdelage.qc.ca, sous l'onglet « Loisirs et Sports ».

LA PHOTO DU MOIS



Depuis plus de trente ans, Claudel Huot capture avec goût la vie qui l'entoure en photographiant le milieu urbain de la Ville de Québec. Désormais résidant de Lac-Delage, ce photographe professionnel chevronné nous partage sa fibre artistique en présentant ses photographies dans le Journal Le Delageois et sur la nouvelle plateforme du site Internet de la Ville (en construction).

Si vous désirez vous procurer des photographies de la municipalité, contactez la Ville de Lac-Delage au 418 848-2417. C'est avec plaisir que nous vous transmettrons ses coordonnées.



ÊTRE BIEN,
ACTIF.

Inscriptions en cours

Rendez vous au
cardiopleinair.ca

Envie d'essayer nos programmes avant de vous inscrire ?
Participez à nos prochaines portes ouvertes.

	Jour	Heure	Endroit
cardio  jogging	28 juin	19 h	MARAIS DU NORD
cardio  poussette	29 juin	10 h	MARAIS DU NORD
cardio  bootcamp	29 juin	18 h 45	MARAIS DU NORD

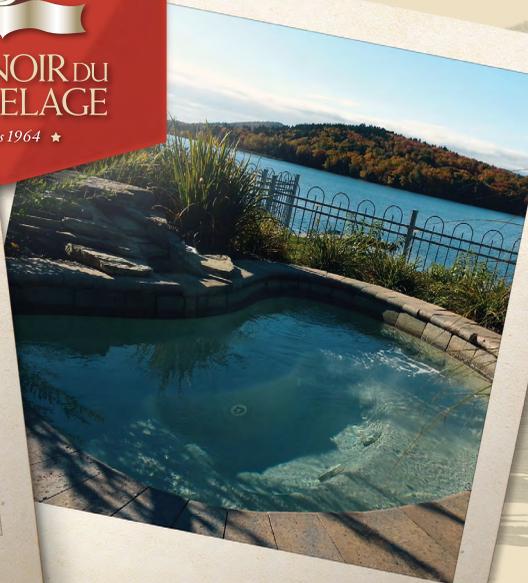
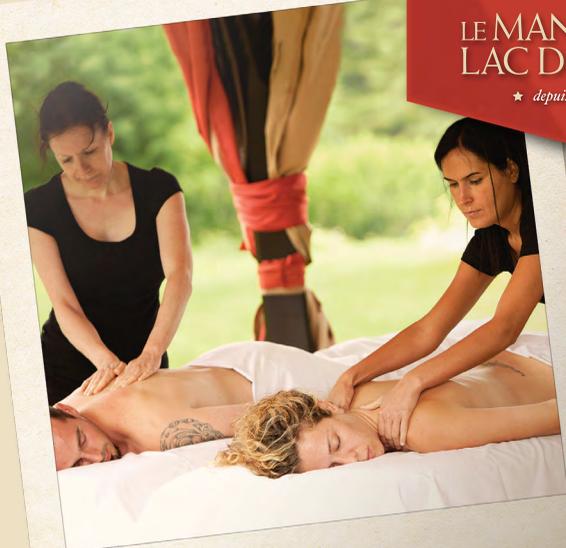
Pour plus d'information:

Alexandra Tardif-Hébert
Franchisée
418-261-5404
charlesbourg@cardiopleinair.ca



LE MANOIR DU
LAC DELAGE

★ depuis 1964 ★



AU SPA DU MANOIR DU LAC DELAGE



Massage extérieur

EN SOLO OU EN TANDEM

UN MASSAGE
EXTÉRIEUR

— 60 minutes —



ACCÈS
AU SPA PRIVÉ

— 60 minutes —

125\$* *par personne
plus taxes*

SUR RÉSERVATIONS : 418 848-0691 — 1 866 848-0691
JOURS ET HEURES VARIABLES, INFORMEZ-VOUS !

www.lacdelage.com

